**Annexe 5 : Support aux caisses**

Toutes les questions concernant les aides à la télétransmission (contestations, anomalies……) devront être adressées exclusivement au support national.

ATTENTION : Aucune réponse individuelle ne sera faite par messagerie ou téléphone.

Le support national peut être sollicité :

* Soit par un formulaire « création demande » sur le serveur PSN :

[**http://www.support-national.cnamts.fr/**](http://www.support-national.cnamts.fr/)

Application « AIDES A LA TELETRANSMISSION » (privilégier ce point d’entrée) ;

* Soit par messagerie via la boite aux lettres : [**support-national@assurance-maladie.fr**](mailto:support-national@assurance-maladie.fr):
* L’objet du mail doit commencer par le mot clé : CREATION ;
* Préciser l’application : Aides à la télétransmission ;
* Soit par téléphone au 08 11 33 14 10.